

**Parking Cassin - Création de box - Convention avec Télédiffusion de France**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En 1989, TDF (Télédiffusion de France) a acquis 13 places de garages dans le parking Cassin.

Actuellement, pour des raisons d'insécurité, seules les places situées à proximité de la fourrière gardée sont utilisées.

TDF sollicite donc l'autorisation de réaliser, à titre précaire, des box fermés.

Cette mesure permettrait une occupation normale de l'ouvrage et supprimerait un stationnement en surface souvent illicite.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette demande
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec TDF.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.*